

1200846001

DATE DEPOT :	2012-01-26
NUMERO DE DEPOT :	2012R008445
N° GESTION :	2001B15226
N° SIREN :	439348988
DENOMINATION :	MERCURE MANAGEMENT
ADRESSE :	50 rue de Monceau 75008 paris
DATE D'ACTE :	2011/11/14
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE MIXTE
NATURE D'ACTE :	CHANGEMENT DE PRESIDENT
	CHANGEMENT DE DIRECTEUR GENERAL

2001 B 15226

MERCURE MANAGEMENT
SAS au capital de 100.000 euros

Siège Social : 50 rue de Monceau - 75008 PARIS

R.C.S. PARIS B 439 348 988

Greffe du Tribunal de Commerce de PARIS
26 JAN. 2012
N° DE DÉPOT 845

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 14 NOVEMBRE 2011

PH-> CZ-CN

L'an deux mille onze, le quatorze novembre à douze heures,

Au siège social,

Les associés de la SAS MERCURE MANAGEMENT se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation du Président, Monsieur Jean-Charles VIALA.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée en entrant en séance, par tous les associés présents et qui demeurera annexée au présent procès-verbal.

Monsieur Jean-Charles VIALA demande à présider la séance, en sa qualité de Président ; cela lui est refusé, l'assemblée désignant Monsieur SZNEK, Directeur Général et représentant l'associé majoritaire.

Monsieur le Président constate que la feuille de présence fait ressortir que les associés présents possèdent la totalité des actions composant le capital social et ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant le quorum requis par le code de commerce, peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'Assemblée,
- un exemplaire des statuts de la société,
- la copie des convocations adressées aux associés.

Il dépose également les documents suivants, qui vont être soumis à l'Assemblée :

- l'inventaire de l'actif et du passif de la société arrêté au 30 Septembre 2011,
- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe),
- le rapport de gestion du Président,
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés préalablement à la présente Assemblée.

VCA

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion du Président sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2011,
- Approbation desdits comptes annuels et conventions,
- Quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Questions diverses et toutes décisions à prendre concernant la direction de la société.

Puis, il donne lecture de son rapport.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour :

-I- RELEVANT DE L'AGOA :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président sur l'exercice clos le 30 Septembre 2011, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice de 429€.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ce rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne, en conséquence, au Président, quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président approuve les conventions qui y sont visées.

Chaque convention, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des votants, le Président et les associés concernés, s'étant abstenus chacun pour ce qui le concerne.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter, le résultat de l'exercice s'élevant à 429€, comme suit:

- au compte "Report à nouveau" la somme de : 429€

L'Assemblée Générale prend acte qu'il a été distribué la somme de 40 000€ au titre des exercices clos les 30 septembre 2008 et 2009 et 50.000€ pour l'exercice clos le 30 septembre 2010.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

-II- RELEVANT DE L'AGE :

Monsieur SZNEK fait part des difficultés rencontrées dans le management de la société, il preésente alors la résolution suivante.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale met fin ce jour aux mandats des Présidents et Directeur Général et décide de nommer en qualité de Président Monsieur Sylvain SZNEK et en qualité de Directeur Général Monsieur Stéphane RODACH.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 13 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé, après lecture, par le Président et tous les associés.